

L'IMPACT DES CHANGEMENTS ANTICONSTITUTIONNELS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE

Par

Salomon TUDIESHE KABUTAKAPUA

Apprenant en Droit public, Université de Kinshasa/RDC

RESUME

Les changements anticonstitutionnels entraînent souvent des violations massives des droits fondamentaux, notamment la répression des opposants politiques, la suspension des libertés civiles et les abus militaires contre les populations civiles. Les régimes militaires qui émergent après un coup d'État fragilisent les institutions démocratiques, déstabilisent les processus électoraux et génèrent les pratiques autoritaires. Toutefois, les acteurs internationaux jouent un rôle crucial en imposant des sanctions et en soutenant les transitions démocratiques. La société civile, bien que réprimée, reste essentielle pour la résistance à l'autoritarisme et la défense des droits humains. Néanmoins, les défis restent nombreux, notamment la répression et la censure. Les coups d'État militaires en Afrique continuent d'affecter gravement la stabilité politique et la paix.

Mots-clés : *Droits humains, Répression, Opposants politiques, Libertés civiles, Abus militaires, Régimes autoritaires, Institutions démocratiques, Processus électoraux, Médiation, Sanctions internationales, Société civile.*

ABSTRACT

Unconstitutional changes often lead to massive violations of fundamental rights, including the repression of political opponents, the suspension of civil rights, and military abuses against civilians. The military regimes that emerge after a coup weaken democratic institutions, destabilize electoral processes, and reinforce authoritarian practices. However, international actors play a crucial role by imposing sanctions and supporting democratic transitions. Civil society, though repressed, remains essential in resisting authoritarianism and defending human rights. Nevertheless, challenges remain, particularly repression and censorship. Military coups in Africa continue to severely impact political stability and peace.

Keywords : *Human rights, Repression, Political opponents, Civil liberties, Military abuses, Authoritarian regimes, Democratic institutions, Electoral processes, Mediation, International sanctions, Civil society.*

INTRODUCTION

Les changements anticonstitutionnels de gouvernement, en particulier sous forme de coups d'État, constituent un phénomène récurrent en Afrique, en dépit des avancées notables vers la démocratisation au cours des dernières décennies. Ces événements, où des dirigeants prennent le pouvoir par la force en violation des constitutions établies, sont malheureusement devenus une constante dans certaines régions du continent. Bien que des progrès aient été réalisés, notamment grâce aux pressions internationales et aux réformes internes, plusieurs pays africains continuent de faire face à des régimes militaires ou semi-militaires, résultant des coups d'État. Ces changements brutaux du pouvoir peuvent entraîner une instabilité profonde, compromettant les acquis démocratiques et les droits fondamentaux des citoyens.

Alors que la communauté internationale et les acteurs locaux prônent la gouvernance démocratique et le respect des droits de l'homme, les coups d'État en Afrique représentent une menace persistante à la stabilité et aux principes démocratiques¹. Dans ce contexte, il est crucial de s'interroger sur l'impact concret de ces changements anticonstitutionnels sur les droits humains et la consolidation démocratique en Afrique. Comment ces événements affectent-ils les libertés fondamentales ? Dans quelle mesure compromettent-ils les institutions démocratiques et les processus électoraux ?

I. LES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME SUITE A UN CHANGEMENT ANTICONSTITUTIONNEL DE GOUVERNEMENT

A. Répression des opposants politiques et des militants

Après un coup d'État, l'un des premiers actes des régimes militaires ou des gouvernements anticonstitutionnels est souvent la répression violente des opposants politiques, des militants et des activistes qui contestent leur pouvoir. Cette répression peut se traduire par des arrestations arbitraires, des détentions sans procès et des persécutions politiques visant à réduire au silence toute forme de résistance².

1. Les Arrestations arbitraires et les détentions sans procès :

Les opposants au nouveau régime sont fréquemment arrêtés sans preuves suffisantes et souvent sans avoir accès à un procès équitable. Ces arrestations sont souvent justifiées par des accusations vagues telles que « atteinte à la sécurité de l'État » ou « soutien aux forces ennemies ». Les détenus peuvent être incarcérés dans des conditions inhumaines, sans possibilité de défense.

¹ M. DIAWARA, *Les Coups d'État en Afrique : Analyse et Perspectives*, Editions Karthala, 2011, p.18.

² G. CARBONE, *La politique africaine du coup d'État : Entre pouvoir militaire et démocratisation*, Presses Universitaires de France, 2013, p.9.

Nous prenons comme exemple la Guinée en 2021 : Après le coup d'État mené par le colonel Mamady Doumbouya, plusieurs leaders de l'opposition, ainsi que des militants et journalistes, ont été arrêtés sans mandats judiciaires. Des opposants comme Cellou Dalein Diallo, leader de l'UFDG (Union des Forces Démocratiques de Guinée), ont été soumis à une pression politique intense, bien qu'il n'ait pas été arrêté immédiatement³.

Nous citons aussi le cas du Mali en 2020 : Après le coup d'État du colonel Assimi Goïta, plusieurs personnalités politiques, y compris l'ex-président Ibrahim Boubacar Keïta, ont été arrêtées, ainsi que des personnalités de la société civile. Des opposants ont été accusés de déstabiliser le pays, mais les détentions ont eu lieu sans preuve formelle et sans procès transparent⁴.

2. Les persécutions politiques

Les régimes militaires répriment non seulement les leaders politiques, mais aussi les journalistes, les étudiants et les activistes qui militent pour la démocratie et les droits de l'homme. Cette répression peut inclure des menaces de mort, des tortures, et dans certains cas, des exécutions extrajudiciaires⁵.

Tel est le cas du Burkina Faso en 2015 : Après le coup d'État manqué de 2015, un certain nombre de militants ont été emprisonnés sans preuves. Ces arrestations faisaient partie de la tentative du gouvernement militaire de supprimer toute opposition au retour à l'ordre constitutionnel⁶.

B. Les violations des libertés civiles et des droits fondamentaux

Les changements anticonstitutionnels de gouvernement affectent gravement les libertés civiles et les droits fondamentaux. Une des premières mesures prises par les nouveaux régimes est souvent la suspension de certaines libertés publiques, notamment la liberté de la presse et la liberté d'expression, qui sont essentielles à une démocratie fonctionnelle.

1. Suspension de la liberté de la presse et censure des médias

Les régimes militaires ou anticonstitutionnels tentent généralement de contrôler le discours public et l'opinion en fermant ou en censurant les médias. Les journalistes sont souvent intimidés, emprisonnés ou forcés à se taire. Les plateformes de médias sociaux peuvent être fermées, et la circulation de l'information est restreinte pour empêcher toute contestation populaire⁷.

³ ICG, « *Africa's Democratic Setbacks: The Role of External and Internal Factors in Coup Transitions* » in *International Crisis Group*, 2021, p.43.

⁴ T.S. TCHOUATCHA, « Les coups d'État en Afrique : une analyse de la dynamique politique et juridique », in *Revue internationale de droit comparé*, 2021, p.8.

⁵ *Idem*, p.11.

⁶ S. TOURE, *La société civile face aux coups d'État en Afrique de l'Ouest*. Ouagadougou : Editions du Faso, 2017, p.22.

⁷ *Idem*, p.24.

Tel est le cas de la Guinée en 2021 : Après le coup d'État, plusieurs stations de télévision et de radio ont été fermées par les autorités militaires. Des journalistes indépendants ont été arrêtés pour avoir couvert des manifestations contre le régime, et des journalistes étrangers ont été expulsés du pays.

Il faudra signaler aussi le cas du Mali en 2020 : Lors du coup d'État, les autorités militaires ont imposé une censure stricte des médias. La station de télévision privée Bamako News a été fermée, et plusieurs journalistes ont été arrêtés ou poussés à l'exil⁸.

2. Interdiction des manifestations pacifiques :

Les coups d'État ont également un impact négatif sur la liberté de réunion et la liberté d'expression, en particulier en interdisant les manifestations pacifiques. Les rassemblements publics sont souvent perçus comme une menace pour le régime, et toute forme de protestation contre le gouvernement est violemment réprimée par les forces de sécurité⁹.

Tel fut le cas en Côte d'Ivoire en 2011 où, après les élections présidentielles, la crise postélectorale a vu l'interdiction de nombreuses manifestations populaires contre le président Alassane Ouattara et ses partisans. L'armée et les forces de sécurité ont utilisé une répression violente pour briser ces manifestations.

En 2019, le Soudan a connu la même situation. Bien que le coup d'État ait été accueilli avec des manifestations populaires contre le régime d'Omar el-Béchir, la répression a été sévère, avec des centaines de manifestants tués et des milliers arrêtés pendant les manifestations de l'année 2019.

Ces exemples montrent à quel point les coups d'État peuvent affecter la vie politique, sociale et civile dans les pays où ils surviennent, non seulement en renversant un gouvernement, mais en étouffant aussi les libertés essentielles au bon fonctionnement de la démocratie et du respect des droits humains¹⁰.

C. Les abus imputables aux militaires et les violences contre les populations civiles

Les changements anticonstitutionnels de gouvernement, en particulier les coups d'État, entraînent souvent des abus graves imputables aux militaires, dirigés par les régimes putschistes. Ces abus incluent des violences physiques, telles que des tortures, des exécutions extrajudiciaires et des répressions brutales contre la population civile. Ces actes de violence sont non seulement une réponse aux opposants politiques, mais aussi un moyen pour les régimes

⁸ L. BAUDOIN, *La diplomatie régionale face aux coups d'État en Afrique de l'Ouest*, Paris, Presses Universitaires de France, 2021, p.63.

⁹ Human Rights Watch, *Coup d'État, Violations des droits humains et instabilité en Afrique*, 2020.

¹⁰ *Idem*.

militaires d'affirmer leur autorité par la peur et la répression. Les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants, sont particulièrement exposées à ces violences¹¹.

1. Exemples de violences physiques perpétrées par les forces militaires

Les violences physiques, telles que la torture, les exécutions extrajudiciaires et les abus systématiques, sont des tactiques couramment utilisées par les dirigeants militaires après un coup d'État pour établir un contrôle absolu et réprimer toute forme de résistance. Ces abus sont souvent commis dans l'impunité, avec peu ou pas de mesures prises pour les enquêter ou les punir¹².

- **Les tortures**

Après un coup d'État, les opposants politiques, les militants, et même les civils soupçonnés de soutenir les anciens régimes sont souvent soumis à des tortures physiques. Cela peut inclure des passages à tabac, des brûlures, des décharges électriques, ainsi que des viols et des agressions sexuelles. Les dirigeants militaires utilisent ces pratiques pour obtenir des informations ou des aveux forcés, mais aussi pour semer la terreur parmi la population¹³.

Tel est l'exemple du Soudan en 2019. Après la destitution d'Omar el-Béchir par l'armée, de nombreux manifestants et activistes ont été capturés, torturés et soumis à des traitements cruels, inhumains et dégradants. Des vidéos de torture et d'abus ont circulé, montrant des membres des forces de sécurité soudanaises infligeant des violences physiques sur des manifestants pacifiques, souvent dans des lieux secrets¹⁴.

- **Les exécutions extrajudiciaires**

Les exécutions extrajudiciaires sont également courantes après un coup d'État, souvent dirigées contre des personnes perçues comme des ennemis du nouveau pouvoir. Les exécutions se produisent sans procès, en violation des droits humains fondamentaux. Les victimes sont souvent abattues sommairement, souvent en public, pour effrayer les populations et dissuader les opposants¹⁵.

L'exemple du Mali en 2020. Après le coup d'État dirigé par le colonel Assimi Goïta, des rapports ont fait état d'exécutions extrajudiciaires commises par les forces de sécurité, notamment lors des manifestations et des répressions de groupes rebelles. Des civils et des militaires suspects ont été abattus sans

¹¹ A. NDIAYE, *Les coups d'État en Afrique francophone : histoire et conséquences*, Editions L'Harmattan, 2017, p.56.

¹² *Idem*, p.58.

¹³ L. BAUDOUIN, *La diplomatie régionale face aux coups d'État en Afrique de l'Ouest*. Paris : Presses Universitaires de France, 2021, p. 42.

¹⁴ *Idem*, p.44.

¹⁵ *Ibidem*, p.45.

jugement, dans le cadre d'une purge politique visant à éliminer toute opposition au régime militaire.

2. Répercussions sur les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants

Les violences résultant des changements anticonstitutionnels ont des répercussions dramatiques sur les populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Ces groupes sont souvent les premières victimes des abus des dirigeants militaires en raison de leur vulnérabilité physique et sociale, et de l'absence de mécanismes de protection dans des contextes de violence politique¹⁶.

- *Les violences sexuelles et exploitation des femmes*

Les femmes sont souvent victimes de violences sexuelles, comme le viol, l'esclavage sexuel ou les agressions sexuelles collectives, utilisées comme armes de guerre ou pour déstabiliser les populations. Ces actes ont pour but non seulement d'humilier les femmes, mais aussi de briser l'esprit de résistance au sein des communautés¹⁷.

- *L'exploitation des enfants*

Les enfants sont souvent recrutés de force par les groupes armés ou les dirigeants militaires après un coup d'État. Ils sont utilisés comme enfants soldats, envoyés sur les lignes de front ou forcés à participer à des actes de violence. Ceux qui ne sont pas recrutés sont souvent tués ou blessés lors des attaques contre leurs communautés. De plus, les enfants sont exposés à des traumatismes psychologiques durables.

C'est le cas du Soudan du Sud entre 2013-2015. Après les affrontements entre le gouvernement et les forces rebelles, des milliers d'enfants ont été enrôlés de force dans des groupes armés, où ils ont été formés pour combattre. Ces enfants ont été victimes de violences physiques et psychologiques. Des viols, des exécutions et des mutilations ont été documentés, en particulier contre les jeunes filles¹⁸.

- *Le déplacement forcé de populations vulnérables*

Les violences militaires après un coup d'État peuvent également entraîner des déplacements massifs de populations. Les femmes, les enfants et les personnes âgées, souvent incapables de fuir rapidement, se retrouvent dans des conditions de vie précaires dans des camps de réfugiés ou à la merci des forces armées qui continuent de les réprimer.

¹⁶ R. GOSSELIN, « Les mouvements populaires en Afrique : Une résistance à l'autoritarisme en temps de crise ». *Revue Afrique et Démocratie*, (2019), 14(3), pp.56.

¹⁷ G. CARBONE, *La politique africaine du coup d'État : Entre pouvoir militaire et démocratisation*. Presses Universitaires de France, 2013, p.37.

¹⁸ A. BROU, *La transition démocratique en Afrique après les coups d'État militaires*, Presses Universitaires de France, 2019, p. 56.

La Centrafrique a connu le déplacement des populations en 2013 suite au coup d'État du groupe Séléka où des milliers de civils ont été contraints de fuir leurs maisons. Les femmes et les enfants ont été particulièrement touchés, vivant dans des conditions misérables dans des camps de déplacés, exposés à des violences et à des abus de la part des groupes armés¹⁹.

Les abus imputables aux militaires après un changement anticonstitutionnel de gouvernement ont donc des conséquences graves et durables sur les populations civiles. Non seulement les droits de l'homme sont violés, mais des traumatismes physiques et psychologiques sont infligés, en particulier aux femmes et aux enfants, qui sont souvent les plus vulnérables dans de tels contextes. Ces violences exacerbent les divisions sociales et peuvent entraîner des conflits intergénérationnels, compromettant ainsi la stabilité et le développement à long terme des pays concernés.

II. L'IMPACT DES CHANGEMENTS ANTICONSTITUTIONNELS SUR LA DÉMOCRATIE

Les coups d'État et autres changements anticonstitutionnels de gouvernement ont des répercussions profondes sur la démocratie et l'État de droit en Afrique. Ces événements marquent souvent un retour en arrière des progrès démocratiques réalisés au fil des années. Le renversement des régimes démocratiquement élus par la force entraîne généralement un affaiblissement des institutions démocratiques, une centralisation du pouvoir et une perte de crédibilité des processus électoraux²⁰.

A. Retour au pouvoir autoritaire et effritement des institutions démocratiques

L'un des effets les plus immédiats des coups d'État est la consolidation d'un pouvoir autoritaire. Lorsqu'un régime militaire ou semi-militaire prend le contrôle d'un pays par la force, les institutions démocratiques sont souvent démantelées ou vidées de leur substance. Ce phénomène de retour au pouvoir autoritaire a des conséquences majeures sur la gouvernance, la séparation des pouvoirs, et le respect des droits civils et politiques.

1. Abolition des constitutions et dissolution des parlements

Après un coup d'État, il est fréquent que les putschistes abolissent la Constitution ou suspendent la Constitution en vigueur, ou réécrivent des textes juridiques afin de renforcer leur pouvoir. Les constitutions, qui constituent la base de la gouvernance démocratique, sont souvent jugées obsolètes ou

¹⁹ A. BROU, *op cit*, p.58

²⁰ A. BENIN, *Les coups d'État en Afrique noire : Histoire et conséquences politiques*, Paris, L'Harmattan, 2016, p.53.

inadaptées au nouveau contexte créé par le coup d'État. Dans ce cas, un vide constitutionnel s'installe, ce qui fragilise les fondements de la démocratie²¹.

Le Soudan a connu cette situation en 2019. Après le renversement du président Omar el-Béchir par les militaires, la Constitution de 2005 a été suspendue, et un gouvernement militaire a pris les rênes du pays. Ce changement a permis aux militaires de contrôler la transition politique pendant une période indéfinie, sans soumettre le pays à des élections démocratiques et en maintenant un contrôle sur le processus décisionnel²².

Il en est de même de la Guinée en 2021. Le colonel Mamady Doumbouya a renversé le président Alpha Condé et aboli la Constitution de 2010. La dissolution du Parlement et l'annulation de la légitimité des institutions démocratiques ont ouvert la voie à la concentration du pouvoir entre les mains des militaires²³.

2. Dislocation des partis politiques

Un autre effet du coup d'État est la suppression ou la dislocation des partis politiques. Souvent, les régimes militaires cherchent à neutraliser les partis politiques existants, notamment ceux de l'opposition, afin de réduire toute contestation de leur pouvoir. Les leaders politiques sont soit emprisonnés, soit contraints à l'exil, ce qui limite gravement l'espace politique et affaiblit la démocratie²⁴.

Après le coup d'État du colonel Assimi Goïta au Mali en 2020, de nombreux partis politiques ont été réduits au silence ou suspendus. Les opposants politiques ont été emprisonnés, et les partis politiques et la Société civile ont eu du mal à jouer leur rôle de contre-pouvoir face à la junte militaire.

Le Burkina-Faso ne fut pas exempté après le coup d'État de 2015. Des nombreux partis politiques et organisations de la société civile ont vu leurs activités restreintes, tandis que le nouveau gouvernement militaire a cherché à dominer le paysage politique en limitant les libertés fondamentales²⁵.

3. Renforcement de la centralisation du pouvoir

Les régimes militaires ou semi-militaires tendent à renforcer la centralisation du pouvoir entre les mains d'un petit groupe de dirigeants, souvent issus des rangs militaires. Cette concentration du pouvoir rend la

²¹ OUSSEYNOU DIOP, *Les conséquences des coups d'État sur les processus démocratiques en Afrique subsaharienne* (Thèse de droit, Université de Dakar, 2020), p.123.

²² Alioune SANGARE, « Les révisions constitutionnelles en Afrique : enjeux et perspectives » dans *Revue des droits de l'homme et de la politique*, vol. 17, 2020, p.6.

²³ *Idem*, p.9.

²⁴ Human Rights Watch, « *Afrique : Les droits de l'homme à l'épreuve des coups d'État* », Rapport 2022, p.33.

²⁵ *Idem*, p.34.

gouvernance moins transparente, moins participative et plus sujette à l'abus d'autorité. Le principe de séparation des pouvoirs est souvent bafoué, et les contre-pouvoirs nécessaires à un système démocratique, tels que le pouvoir judiciaire indépendant ou la presse libre, sont largement affaiblis²⁶.

B. La déstabilisation des processus électoraux

Les coups d'État ont également des conséquences dévastatrices sur les processus électoraux, soit en interrompant des élections en cours, soit en manipulant ou annulant les élections futures. Le climat d'instabilité et de méfiance engendré par un coup d'État a un impact direct sur la crédibilité des élections et sur la confiance du public dans les institutions électorales²⁷.

- *Interruption des processus électoraux en cours*

Après un coup d'État, les élections prévues peuvent être annulées ou reportées indéfiniment, ce qui prive les citoyens de leur droit de choisir leurs dirigeants. Cette interruption peut entraîner un vide démocratique, où le gouvernement putschiste continue de gouverner sans légitimité populaire²⁸.

En Côte d'Ivoire pendant la crise post-électorale, les élections présidentielles de 2010, marquées par un conflit violent entre les partisans d'Alassane Ouattara et ceux de Laurent Gbagbo, le processus électoral interrompu. Après le coup d'État, le pays a connu une instabilité prolongée, et les élections suivantes ont été réalisées sous un climat de tension.

Signalons aussi qu'au Mali, avant le coup d'État du 18 août 2020, les élections législatives étaient suspendues en raison de violences politiques et de l'instabilité sécuritaire. Après la prise de pouvoir par l'armée, les élections ont été une nouvelle fois reportées, empêchant une sortie démocratique de la crise politique.

- *Manipulation des élections à venir et réformes électorales sous pression militaire*

Les régimes militaires qui prennent le pouvoir par un coup d'État cherchent souvent à organiser des élections sous leur contrôle, modifiant les règles électorales pour garantir leur victoire. Ces élections sont souvent marquées par des fraudes, de l'intimidation, et un contrôle étroit de l'administration électorale²⁹.

²⁶ Albert BENIN, *op cit*, p.63

²⁷ *Idem*, p.65.

²⁸ OUSSEYNOU DIOP, *op cit*, p.123

²⁹ Amnesty International, « *La répression des opposants politiques et les droits humains en Afrique* », 2023.

Tel est le cas du Tchad en 2021. Après la mort du président Idriss Déby, un coup d'État a été mené par son fils Mahamat Idriss Déby Itno. Bien que le gouvernement militaire ait promis une transition démocratique, il a vite manipulé le processus électoral, en modifiant les conditions de l'élection et en éliminant les principaux partis d'opposition.

Nous citons aussi l'exemple de la Guinée en 2021. Le coup d'État a suspendu les élections futures et mis en place un gouvernement de transition militaire. Ce gouvernement a promis des réformes électorales, mais les conditions de transparence et de liberté de ces élections futures demeurent incertaines³⁰.

En somme, les changements anticonstitutionnels de gouvernement ont des effets délétères sur la démocratie. D'une part, ils entraînent un retour au pouvoir autoritaire, démantelant les institutions démocratiques et concentrant le pouvoir entre les mains d'une petite élite militaire. D'autre part, ils perturbent gravement les processus électoraux, en suspendant ou manipulant les élections, ce qui compromet la participation populaire et la légitimité des gouvernements futurs. Ces événements montrent que les coups d'État ne sont pas seulement des attaques contre un gouvernement, mais contre les fondements mêmes de la démocratie et de l'État de droit.

C. Les défis de la réconciliation nationale et de la démocratie post-coup

La transition vers un régime démocratique après un coup d'État est un processus particulièrement complexe et fragile. Après un changement anticonstitutionnel de gouvernement, les régimes militaires ou semi-militaires sont souvent confrontés à d'énormes défis pour restaurer la démocratie et engager une véritable réconciliation nationale. Les divisions sociales, politiques et ethniques exacerbées par le coup d'État, la méfiance envers les institutions et la répression rendent la réconciliation difficile, tandis que la gestion des transitions démocratiques s'avère être un processus semé d'embûches³¹.

1. La difficulté pour les régimes post-coup d'État de restaurer la démocratie

Les régimes militaires qui succèdent à un coup d'État sont souvent loin d'être bien équipés pour gérer une transition démocratique effective. La centralisation du pouvoir, la répression des opposants politiques et l'absence de mécanismes démocratiques solides font de cette restauration un processus périlleux. De plus, l'instabilité politique et sociale provoquée par le coup d'État rend difficile l'établissement d'institutions démocratiques efficaces, renforçant

³⁰ Amnesty International, *op. cit.*

³¹ Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies (2020). *Rapport sur l'impact des régimes autoritaires et militaires sur les droits fondamentaux en Afrique*, ONU.

les tensions sociales et politiques qui empêchent une véritable démocratisation³².

- *Absence d'une culture démocratique*

Dans les pays où les régimes militaires ont longtemps gouverné, la culture démocratique est souvent sous-développée. Les institutions politiques démocratiques comme la séparation des pouvoirs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, et la liberté de la presse sont fragiles ou inexistantes. Les régimes post-coup ont alors du mal à restaurer une démocratie véritablement inclusive.

- *Difficulté à créer un gouvernement inclusif*

Après un coup d'État, il existe souvent des rivalités profondes entre les groupes sociaux, ethniques, et politiques, exacerbées par des années de répression. Les régimes militaires sont confrontés à l'impossibilité de satisfaire toutes les factions, rendant ainsi l'instabilité politique omniprésente³³.

Après le coup d'État de 2012 au Mali, un gouvernement de transition a été mis en place, mais les tentatives de réconciliation entre les différentes factions politiques et ethniques ont échoué. Les forces séparatistes touarègues du Nord, les groupes djihadistes et les anciens dirigeants du régime ont continué à se combattre. Le gouvernement de transition n'a pas réussi à instaurer un véritable dialogue national, et les élections de 2013 ont été marquées par des tensions et des contestations, bien que la transition semble s'être stabilisée après 2015³⁴. Cependant, un autre coup d'État a eu lieu en 2020, illustrant les difficultés persistantes.

2. La réconciliation nationale post-coup : obstacles et échec

Le processus de réconciliation nationale est un autre défi majeur après un coup d'État. Les populations du pays sont souvent divisées sur les causes du coup d'État et sur la manière dont le pouvoir doit être redistribué. Les cicatrices laissées par la répression et les violences militaires rendent la réconciliation difficile, d'autant plus que les régimes post-coup tentent parfois d'imposer une justice de transition sans s'attaquer aux racines profondes des conflits.

- *La justice de transition face à l'impunité*

Dans de nombreux cas, les régimes post-coup hésitent entre la réconciliation et la justice. Les responsables du coup d'État sont souvent placés dans une situation ambiguë où l'appel à l'unité nationale prime, au détriment de la punition des responsables des violations des droits humains. Cela peut mener

³² OUSSEYNOU DIOP, *op cit*, p.133

³³ Human Rights Watch (2020), *Coup d'État, Violations des droits humains et instabilité en Afrique*.

³⁴ *Idem*.

à un climat d'impunité, laissant les victimes sans réparation et renforçant la méfiance envers les nouvelles autorités³⁵.

C'est le cas du Soudan. Après le renversement d'Omar al-Béchir par un coup d'État militaire en avril 2019, la transition vers un gouvernement civilo-militaire a été difficile. Bien que le pays ait entamé des réformes pour rétablir la démocratie et mettre en place une justice transitionnelle, la situation est restée fragile. Les militaires ont continué de dominer le gouvernement, et les tensions entre l'armée et les civils n'ont cessé d'alimenter des violences et des divisions politiques. La réconciliation entre les différentes factions du pays a échoué à se concrétiser de manière durable, avec des manifestations de masse et des violences militaires persistantes. En octobre 2021, un autre coup d'État a renversé le gouvernement de transition, illustrant les difficultés à restaurer la démocratie dans ce contexte³⁶.

- *La marginalisation des partis politiques et de la société civile*

Dans certains cas, les partis politiques d'opposition et les organisations de la société civile sont soit réprimés, soit marginalisés dans le processus de transition. La mise en place de gouvernements militaires ou de coalitions non inclusives empêche souvent une véritable réconciliation, car elle renforce les divisions politiques existantes.

Après plusieurs coups d'État et une guerre civile prolongée, la Centrafrique a tenté de restaurer un semblant de stabilité démocratique avec l'accord de paix signé en 2019 entre le gouvernement et les groupes rebelles. Toutefois, l'accord a échoué à instaurer une réconciliation véritable, en grande partie à cause des manipulations politiques et de la marginalisation des voix dissidentes. De plus, les violences persistantes des groupes armés ont continué d'alimenter les conflits et d'empêcher la démocratisation du pays³⁷.

3. Les tentatives de démocratisation échouées

Malgré les engagements des régimes post-coup de restaurer la démocratie, plusieurs pays africains ont vu leurs transitions échouer. Les coups d'État, bien qu'ils aient parfois permis de renverser des régimes autoritaires, n'ont pas mené à une consolidation démocratique. Les institutions restent fragiles, les violences persistent, et la gouvernance démocratique ne parvient pas à s'enraciner dans la culture politique des pays concernés³⁸.

³⁵ A. BROU, *La transition démocratique en Afrique après les coups d'État militaires*, Presses Universitaires de France, 2019, p.68.

³⁶ Union Africaine, « *Rapport sur la gouvernance et les coups d'État en Afrique : défis pour la paix et la sécurité* », 2023, disponible sur www.au.int, consulté le 27 octobre 2024.

³⁷ Alioune SANGARE, *op. cit.*, p.44.

³⁸ Idem, p.46.

Au Soudan, comme mentionné précédemment, la transition vers la démocratie après le coup d'État de 2019 a été compromise par de nouveaux conflits internes, des violences de l'armée et des tensions entre civiles et militaires qui ont empêché la consolidation démocratique.

Pour la Centrafrique, bien qu'elle ait cherché à instaurer la paix et à établir une démocratie après plusieurs coups d'État, la persistance des violences et l'absence de stabilité ont montré que les transitions post-coup étaient insuffisantes pour assurer une démocratisation durable³⁹.

III. L'INFLUENCE DES ACTEURS INTERNATIONAUX DANS LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DEMOCRATIE APRES UN COUP D'ÉTAT

Les acteurs internationaux jouent un rôle crucial dans la gestion des coups d'État en Afrique, notamment à travers des pressions diplomatiques, des sanctions économiques et des missions de médiation. Si ces interventions sont parfois efficaces pour préserver la stabilité régionale et défendre les droits de l'homme, elles peuvent aussi être marquées par des incohérences, des rivalités géopolitiques et une application inégale des principes démocratiques⁴⁰.

A. Les pressions diplomatiques et les sanctions internationales

1. Rôle des organisations internationales dans la condamnation des coups d'État et l'application de sanctions

Les coups d'État, en plus de violer les constitutions nationales, soulèvent des préoccupations majeures au regard des droits de l'homme, de la stabilité régionale et de la gouvernance démocratique. En réponse, plusieurs organisations internationales, comme l'Union Africaine, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation des Nations Unies, exercent des pressions diplomatiques pour dénoncer ces changements anticonstitutionnels de gouvernement.

- *Union Africaine*

L'UA adopte une politique de "zéro tolérance" à l'égard des coups d'État. En vertu de l'Acte constitutif de l'Union Africaine et de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, l'UA suspend la participation de tout État ayant pris le pouvoir par la force. Cependant, cette politique est parfois difficile à appliquer de manière cohérente, notamment en raison de l'absence d'une force de maintien de la paix efficace⁴¹.

³⁹ C. LAFAYE, « Une transition inachevée : La Centrafrique et ses obstacles à la démocratisation. », *Revue des Études Africaines*, (2019), 45(2), p.80.

⁴⁰ M. GHALI & R. AI-ASSAF, *Sanctions internationales et transitions démocratiques en Afrique*. Dakar, Editions du Sud, 2020, p.64

⁴¹ Union Africaine, « *Rapport sur la gouvernance et les coups d'État en Afrique : défis pour la paix et la sécurité* », 2021, disponible sur www.au.int, consulté le 27 octobre 2024.

- **La CEDEAO**

La CEDEAO a pris des mesures plus proactives en imposant des sanctions économiques et diplomatiques après des coups d'État dans ses États membres. Elle a parfois envoyé des forces militaires pour rétablir l'ordre constitutionnel, comme ce fut le cas au Burkina Faso en 2015 ou en Gambie en 2017. Cependant, l'efficacité de ces mesures varie en fonction de l'adhésion des pays membres et des contextes locaux⁴².

- **L'ONU**

L'ONU, bien que souvent plus axée sur la gestion des crises humanitaires, soutient également les efforts internationaux pour rétablir les principes démocratiques et garantir la protection des droits de l'homme après un coup d'État, à travers des résolutions du Conseil de sécurité et des missions de maintien de la paix dans des pays instables⁴³.

2. Efficacité des sanctions économiques et diplomatiques : exemples de réussites et d'échecs

Les sanctions économiques, telles que les gels des avoirs ou les interdictions de voyage, ainsi que les sanctions diplomatiques, ont souvent été utilisées par ces organisations pour faire pression sur les régimes issus de coups d'État. Cependant, leur efficacité est souvent mise en question.

a. Exemples de réussites

La Gambie, 2017 : Après les élections contestées de 2016, la CEDEAO a exercé des pressions diplomatiques sur le régime de Yahya Jammeh, qui a accepté de quitter le pouvoir sous la menace d'une intervention militaire. Cette action, soutenue par l'ONU, a permis une transition pacifique et le retour à un gouvernement démocratique.

Burkina-Faso, 2015 : Après le coup d'État militaire de 2015, la CEDEAO a imposé des sanctions économiques et diplomatiques. L'UA et la CEDEAO ont ensuite facilité une médiation qui a permis la restauration de l'ordre constitutionnel et l'organisation d'élections⁴⁴.

b. Exemples d'échecs

Le Mali, 2012 et 2020 : Les sanctions économiques et diplomatiques de la CEDEAO n'ont pas empêché les militaires de prendre le contrôle du pays en 2020, malgré des pressions internationales. Bien que les sanctions aient permis un certain retour à l'ordre constitutionnel, la situation demeure fragile, et le pays fait face à une instabilité continue.

⁴² Oumar MADIEGA, *La démocratie en Afrique : défis et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2018, p.52

⁴³ *Idem*, p.54.

⁴⁴ M. GHALI & R. Al-ASSAF, *op cit*, p.66.

Le Soudan en 2019 : Bien que des pressions diplomatiques aient été exercées après le coup d'État militaire contre Omar al-Béehir, la situation au Soudan reste instable, avec des tensions entre militaires et civils et une difficulté à instaurer une transition démocratique durable⁴⁵.

B. Les missions de médiation et de soutien à la transition

1. Efforts de médiation pour rétablir l'ordre constitutionnel et organiser une transition démocratique

Les missions de médiation sont un autre mécanisme utilisé par la communauté internationale pour soutenir les transitions démocratiques après un coup d'État. Ces missions sont généralement menées par des acteurs régionaux, comme la CEDEAO et l'UA, ou par des acteurs internationaux, comme l'ONU et l'Union Européenne. L'objectif est de faciliter le dialogue entre les parties prenantes, garantir une transition pacifique, et restaurer un gouvernement démocratiquement élu.

a. Médiations réussies

La médiation de la CEDEAO au Burkina Faso en 2015 fut une réussite. Après le coup d'État militaire de septembre 2015, la CEDEAO a joué un rôle de médiateur clé en facilitant un accord entre les militaires et les civils pour rétablir l'ordre constitutionnel et organiser des élections présidentielles, réussissant ainsi à éviter une prolongation de la dictature militaire⁴⁶.

Nous citons aussi la Gambie après les élections présidentielles de 2016, marquées par la contestation des résultats par Yahya Jammeh, la CEDEAO a facilité une médiation qui a permis de négocier son départ pacifique en janvier 2017, évitant ainsi une crise politique majeure. Ce cas illustre le rôle efficace des acteurs internationaux pour faire respecter les principes démocratiques⁴⁷.

b. Médiations ayant échouées⁴⁸

- *Le Soudan, 2019*

Après la chute d'Omar al-Béehir, une médiation internationale a été mise en place pour faciliter une transition civile dans ces pays. Cependant, les tensions entre l'armée et les civils ont entravé le processus, et un coup d'État militaire a eu lieu en 2021, annulant les efforts de médiation antérieurs. L'échec de la médiation montre la difficulté d'imposer une transition démocratique dans un contexte militaire dominant.

⁴⁵ M. GHALI & R. AL-ASSAF, *op cit*, p.68.

⁴⁶ Oumar MADIEGA, *op. cit.*, p.52.

⁴⁷ *Idem*, p.55.

⁴⁸ M. KHALID, « Sudan's Road to Democratic Transition: The Military, the Civilian Government, and the International Community », in *African Studies Review*, (2020), 63(2), p.363.

- **Le Mali, 2020**

Après le coup d'État de 2020, la CEDEAO a tenté une médiation pour établir un gouvernement de transition, mais l'absence de consensus parmi les acteurs nationaux, notamment entre les militaires et les civils, a conduit à une instabilité continue, illustrant les limites de la médiation externe face à des intérêts conflictuels internes.

2. Le rôle de la société civile dans la transition démocratique

Les acteurs internationaux collaborent également avec les organisations de la société civile locales pour garantir que les transitions après un coup d'État soient réellement démocratiques et inclusives. La société civile joue un rôle clé en soutenant les processus de réconciliation, en défendant les droits de l'homme, et en incitant les gouvernements à respecter leurs engagements envers la démocratie⁴⁹.

Exemple de succès : En Côte d'Ivoire, après la crise post-électorale de 2010, les missions de médiation de l'ONU et de l'UA ont été soutenues par des organisations locales de la société civile qui ont facilité les négociations et soutenu le processus électoral. En revanche, l'absence d'une société civile organisée et l'opposition aux réformes peuvent aggraver les tensions⁵⁰.

Les acteurs internationaux ont un rôle central à jouer dans la gestion des crises liées aux coups d'État en Afrique. Les pressions diplomatiques, les sanctions économiques et les missions de médiation sont des outils essentiels, bien qu'ils ne soient pas toujours efficaces. Le succès de ces interventions dépend de la capacité des acteurs internationaux à travailler en collaboration avec les acteurs locaux, à respecter les spécificités contextuelles et à éviter les intérêts géopolitiques qui risquent de compromettre les processus de transition démocratique. La sincérité et l'engagement démocratique des acteurs locaux est un élément déterminant pour la réussite de la transition.

C. L'implication des acteurs locaux et de la société civile

Les acteurs locaux et les organisations de défense des droits de l'homme jouent un rôle crucial dans la résistance à l'autoritarisme et la défense des droits humains après un coup d'État en Afrique. Ces acteurs contribuent à la mobilisation populaire, à la pression sur les régimes militaires ou semi-militaires et à la mise en lumière des violations des droits fondamentaux. Cependant, leur action est souvent confrontée à des défis majeurs dans des contextes où la répression est systématique et où les libertés fondamentales sont restreintes.

⁴⁹ Oumar MADIEGA, *op cit*, p.64.

⁵⁰ *Idem*, p.66.

1. Rôle des mouvements populaires, des organisations de défense des droits de l'homme et des ONG dans la résistance contre l'autoritarisme et la défense des droits humains après un coup d'État.

a) Les mouvements citoyens⁵¹

Les mouvements citoyens, souvent soutenus par la jeunesse, les syndicats et des collectifs citoyens, sont des acteurs essentiels dans la résistance contre les régimes militaires et la défense de la démocratie. Ces mouvements s'expriment souvent par des manifestations, des grèves et des actions de désobéissance civile, qui visent à dénoncer les abus du pouvoir militaire et à revendiquer le retour à un gouvernement civil.

Exemple de la Guinée (2021) : Après le coup d'État militaire en Guinée en septembre 2021, les mouvements populaires ont joué un rôle clé dans la résistance à la junte, en organisant des manifestations pour demander la réinstallation d'un gouvernement démocratique. Bien que la junte ait répondu par la répression, ces mouvements ont continué à revendiquer la démocratie et à organiser des manifestations pacifiques.

Exemple du Mali (2020) : Après le coup d'État du 18 août 2020, des mouvements populaires ont soutenu la transition civile, en s'opposant aux tentatives des militaires de rester au pouvoir de manière permanente. Ces mouvements ont plaidé pour la participation de la société civile et des groupes d'opposition dans le processus de transition.

b) Les organisations de défense des droits de l'homme et les mouvements citoyens

Les organisations de défense des droits de l'homme, tant locales qu'internationales, jouent un rôle de surveillance et de plaidoyer face aux régimes militaires. Elles documentent les violations des droits humains, assurent la visibilité des abus commis, et exercent des pressions diplomatiques et médiatiques pour que les responsables de ces violations répondent de leurs actes. Ces organisations participent également à la défense des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, la liberté de réunion et les droits des journalistes et militants politiques⁵².

Exemple du Soudan (2019) : Des ONG locales et internationales, comme *Amnesty International* et *Human Rights Watch*, ont joué un rôle majeur en documentant les violations des droits humains par les forces militaires. Il en a été ainsi particulièrement des massacres de manifestants en juin 2019. Elles ont

⁵¹ Yacouba FADIGA, *Les révisions constitutionnelles en Afrique : l'instrument des présidents pour conserver le pouvoir* (Mémoires de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2019), p.35.

⁵² T.S. TCHOUATCHA, *op cit*, p.24.

également fourni un soutien aux familles des victimes et ont fait pression sur la communauté internationale pour des sanctions contre les responsables⁵³.

Exemple de la Centrafrique (2013) : Les ONG locales ont dénoncé les atrocités commises par les groupes armés après le coup d'État de 2013, jouant un rôle central dans le soutien aux réfugiés et aux déplacés internes. Elles ont également plaidé pour des enquêtes internationales sur les crimes de guerre et les violations des droits humains commis pendant et après le coup d'État.

2. Les défis rencontrés par la société civile sous un régime militaire ou semi-militaire

Sous un régime militaire ou semi-militaire, la société civile fait face à de nombreux défis qui limitent son efficacité et sa capacité à fonctionner librement. La répression, la criminalisation de l'opposition et les restrictions sur les libertés fondamentales sont des obstacles majeurs qui freinent l'action de ces acteurs.

a) Répression et criminalisation des opposants

Les régimes militaires ou semi-militaires ont tendance à réprimer violemment les mouvements populaires, les partis politiques d'opposition et les défenseurs des droits de l'homme. Les manifestations pacifiques sont souvent dispersées par la force, les leaders d'opposition sont arrêtés ou emprisonnés, et les militants des droits humains sont menacés, harcelés ou tués⁵⁴.

Tel est le cas du Burkina Faso (2015) : Lors du coup d'État militaire de 2015, la junte a réprimé sévèrement les protestations populaires et les tentatives de résistance civile. Les leaders d'opposition furent arrêtés, et plusieurs organisations de la société civile furent contraintes de se cacher ou d'opérer dans la clandestinité en raison de la répression.

Exemple de la Guinée (2021) : Après le coup d'État militaire mené par le colonel Mamady Doumbouya en septembre 2021, de nombreuses arrestations arbitraires ont eu lieu, ciblant des membres de l'opposition politique et des activistes des droits humains. La liberté d'expression a été restreinte, et la société civile a été sous surveillance constante.

b) Censure et restrictions des libertés fondamentales⁵⁵

Sous les régimes militaires, les libertés civiles sont souvent suspendues, notamment la liberté d'expression, la liberté de la presse, et la liberté de

⁵³ T.S. TCHOUATCHA, *op cit*, p.25.

⁵⁴ M. SAMB, « Le rôle des sociétés civiles dans la lutte contre les coups d'État en Afrique », in *Afrique Contemporaine*, (2016), 242(4), p.41.

⁵⁵ Albert BENIN, *Les coups d'État en Afrique noire : Histoire et conséquences politiques*, Paris, L'Harmattan, 2016, p.22.

réunion. Les médias indépendants sont fermés, les journalistes sont arrêtés et la communication entre les citoyens et les organisations de la société civile est souvent coupée.

En République du Congo, après le coup d'État militaire en 1997, le régime de Denis Sassou Nguesso a imposé un contrôle strict sur les médias et a limité la liberté de réunion. Les organisations de la société civile ont eu du mal à organiser des actions de résistance en raison des menaces de violence et de l'absence de moyens de communication⁵⁶.

Au Tchad, suite au décès d'Idriss Déby en avril 2021 et au coup d'État militaire qui a conduit son fils Mahamat Idriss Déby à prendre le pouvoir, des mesures de répression ont été prises contre les leaders de l'opposition et les médias indépendants. Les manifestations ont été interdites et les journalistes emprisonnés pour avoir couvert ces événements.

c) Manque de ressources et d'appui international⁵⁷

La société civile dans de nombreux pays confrontés à des coups d'État fait face à un manque de ressources financières et logistiques. L'absence de soutien international, dû à des préoccupations géopolitiques ou à des ingérences extérieures, complique davantage la tâche des acteurs locaux dans leur lutte pour la démocratie.

Exemple du Mali : Après le coup d'État de 2012, les organisations de la société civile ont dû opérer dans des conditions difficiles, manquant souvent de soutien international et confrontées à des menaces de la part du régime militaire⁵⁸.

L'implication des acteurs locaux et de la société civile est essentielle pour résister à l'autoritarisme et défendre les droits humains après un coup d'État en Afrique. Cependant, ces acteurs sont souvent confrontés à des défis immenses, tels que la répression violente, les restrictions sur les libertés fondamentales et le manque de ressources. La solidarité internationale, les soutiens diplomatiques et les pressions sur les régimes militaires sont donc des éléments cruciaux pour permettre à la société civile de jouer pleinement son rôle dans la défense de la démocratie et des droits humains.

⁵⁶ Albert BENIN, *op cit*, p.24.

⁵⁷ François AKINDES, *La crise des démocraties en Afrique : Dérives et résilience*, Paris, L'Harmattan, 2013, p.73

⁵⁸ *Idem*, p.76.

CONCLUSION

Les changements anticonstitutionnels de gouvernement, principalement les coups d'État, continuent d'être un phénomène récurrent en Afrique, malgré les efforts pour instaurer et consolider des régimes démocratiques sur le continent. Ces changements entraînent souvent des violations massives des droits de l'homme, un recul de la démocratie et une instabilité accrue dans les pays concernés. Les répressions violentes des opposants politiques, les atteintes aux libertés fondamentales et les abus militaires frappent durement les populations civiles, tout en fragilisant les institutions démocratiques et les processus électoraux.

L'impact des coups d'État sur la démocratie est particulièrement dévastateur. Les régimes militaires ou semi-militaires tendent à instaurer un retour à des pratiques autoritaires, avec une consolidation du pouvoir entre les mains des militaires et un affaiblissement des institutions démocratiques telles que les parlements, les partis politiques et les médias libres. Les processus électoraux sont souvent suspendus, manipulés ou annulés, ce qui compromet le droit des citoyens à choisir librement leurs dirigeants.

Cependant, la réponse internationale, qu'elle soit diplomatique, par le biais de sanctions, ou à travers des missions de médiation, a joué un rôle clé dans la lutte pour restaurer l'ordre constitutionnel et rétablir la démocratie. Les organisations régionales comme l'UA, la CEDEAO et l'ONU ont multiplié les efforts pour condamner les coups d'État, imposer des sanctions et soutenir les transitions démocratiques. Néanmoins, l'efficacité de ces actions demeure variable, et l'implication des acteurs locaux dont la société civile est essentielle pour contrer l'autoritarisme et défendre les droits humains dans ces contextes.

Dans des situations des changements anticonstitutionnels de gouvernement, la société civile, bien qu'affaiblie par les répressions, continue de jouer un rôle décisif dans la résistance contre les régimes militaires et dans la promotion de la démocratie. Les mouvements citoyens, les ONG et les défenseurs des droits de l'homme demeurent des acteurs clés dans la pression exercée sur les régimes militaires et dans la défense des libertés fondamentales. Toutefois, ces acteurs font face à des défis de taille, notamment la violence des putschistes, la censure et la criminalisation de l'opposition.

En somme, bien que des progrès aient été réalisés en matière de gouvernance démocratique en Afrique, les coups d'État restent une menace sérieuse pour la stabilité politique, la paix et les droits humains. La coopération internationale prolongée par l'engagement actif de la société civile locale, est cruciale pour répondre efficacement aux crises post-coup et restaurer la démocratie sur le continent. Ceci limitera l'impact des changements anticonstitutionnels sur les droits de l'homme et sur la démocratie en Afrique.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- AKINDES François, *La crise des démocraties en Afrique : Dérives et résilience*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- BAUDOIN L., *La diplomatie régionale face aux coups d'État en Afrique de l'Ouest*, Paris, Presses Universitaires de France, 2021.
- BENIN Albert, *Les coups d'État en Afrique noire : Histoire et conséquences politiques*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- BROU A., *La transition démocratique en Afrique après les coups d'État militaires*, Presses Universitaires de France, 2019.
- CARBONE G., *La politique africaine du coup d'État : Entre pouvoir militaire et démocratisation*. Presses Universitaires de France, 2013.
- DIAWARA M., *Les Coups d'État en Afrique : Analyse et Perspectives*. Editions Karthala, 2011.
- GHALI M. & AL-ASSAF R., *Sanctions internationales et transitions démocratiques en Afrique*. Dakar : Editions du Sud, 2020.
- MADIEGA Oumar, *La démocratie en Afrique : défis et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2018.
- NDIAYE A., *Les coups d'État en Afrique francophone : histoire et conséquences*. Editions L'Harmattan, 2017.
- TOURE S., *La société civile face aux coups d'État en Afrique de l'Ouest*. Ouagadougou : Editions du Faso, 2017.

II. Articles

- GOSSELIN R., « Les mouvements populaires en Afrique : Une résistance à l'autoritarisme en temps de crise ». *Revue Afrique et Démocratie*, (2019), 14(3).
- ICG, « *Africa's Democratic Setbacks: The Role of External and Internal Factors in Coup Transitions* » in *International Crisis Group*, 2021.
- KHALID M., « *Sudan's Road to Democratic Transition: The Military, the Civilian Government, and the International Community*. » in *African Studies Review*, (2020), 63(2).
- LAFAYE C., « Une transition inachevée : La Centrafrique et ses obstacles à la démocratisation. », *Revue des Études Africaines*, (2019), 45(2).
- SAMB M., « Le rôle des sociétés civiles dans la lutte contre les coups d'État en Afrique », in *Afrique Contemporaine*, (2016), 242(4).
- SANGARE Alioune, « Les révisions constitutionnelles en Afrique : enjeux et perspectives » dans *Revue des droits de l'homme et de la politique*, vol. 17, 2020.
- TCHOUATCHA T.S., « Les coups d'État en Afrique : une analyse de la dynamique politique et juridique », in *Revue internationale de droit comparé*, 2021.

III. Thèse et Mémoire

- OUSSEYNOU DIOP, *Les conséquences des coups d'État sur les processus démocratiques en Afrique subsaharienne* (Thèse de droit, Université de Dakar, 2020).
- FADIGA Yacouba, *Les révisions constitutionnelles en Afrique : l'instrument des présidents pour conserver le pouvoir* (Mémoires de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2019).

IV. Rapports

- Amnesty International, « *La répression des opposants politiques et les droits humains en Afrique* », 2023.
- Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies (2020). *Rapport sur l'impact des régimes autoritaires et militaires sur les droits fondamentaux en Afrique*. ONU.
- Human Rights Watch (2020). *Coup d'État, Violations des droits humains et instabilité en Afrique*.
- Human Rights Watch, « *Afrique : Les droits de l'homme à l'épreuve des coups d'État* », Rapport 2022.
- Union Africaine, « *Rapport sur la gouvernance et les coups d'État en Afrique : défis pour la paix et la sécurité* », 2021, disponible sur www.au.int, consulté le 27 octobre 2024.
- Union Africaine, « *Rapport sur la gouvernance et les coups d'État en Afrique : défis pour la paix et la sécurité* », 2023, disponible sur www.au.int, consulté le 27 octobre 2024.